



# Le Programme Pancanadien de Mobilité Étudiante



des collèges  
et instituts  
canadiens



géré par  
Association des collèges  
communautaires du Canada

Réseau des cégeps et des  
collèges francophones du  
Canada

financé par  
Patrimoine canadien  
Ressources humaines et  
Développement des compétences

Gouvernement  
du Canada

## PPME

Le programme  
pancanadien  
de mobilité  
étudiante des  
collèges et  
instituts  
canadiens

Le programme pancanadien de mobilité étudiante des collèges et instituts canadiens (PPME) vise l'initiation et la mise en œuvre de projets pilotes d'échanges étudiants provenant de différentes provinces ou territoires canadiens. Le programme facilite d'abord les ententes entre les établissements et par la suite les échanges entre leurs étudiants.

Le PPME offrira une occasion aux étudiants de 17 à 30 ans, inscrits dans l'un des collèges et instituts canadiens, de partager leurs préoccupations et de mieux apprécier les similarités et différences entre les systèmes d'enseignement postsecondaires du Canada, ainsi que celles de leur milieu respectif.

En résidant et en étudiant dans différentes régions canadiennes pendant une période minimale de huit semaines et maximale de vingt semaines, les étudiants :

- seront exposés aux cultures riches issues des régions rurales, nordiques et urbaines;
- seront exposés aux particularités linguistiques du pays;
- feront des apprentissages de vie;
- développeront leur autonomie et leur capacité d'adaptation; et
- apprendront à apprécier les différences entre les multiples populations régionales canadiennes.

Le PPME est financé en partie par le ministère du Patrimoine canadien par la voie des programmes d'Échanges Canada et d'Appui aux langues officielles, et par celui de Ressources humaines et Développement des compétences par le biais du son Programme des Initiatives d'apprentissage.

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) et le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC) géreront le PPME.

## Les collèges et instituts admissibles

Les collèges et instituts canadiens désirant participer au PPME doivent aussi s'engager à préparer et à signer avec les partenaires d'un consortium, un protocole d'entente de réciprocité concernant les échanges étudiants. Tout collège et institut canadien doit obtenir l'appui formel de sa direction quant à son implication dans la mise en œuvre des échanges étudiants.

## Les étudiants admissibles

Tout étudiant âgé de 17 à 30 ans et inscrit dans un collège ou institut canadien qui fait partie d'un consortium d'échanges étudiants est admissible. Les étudiants qui désirent participer à un échange doivent être sélectionnés par leur collège ou institut et vouloir investir le temps et les ressources nécessaires au succès de leur session d'échange.

## Le calendrier du PPME

Le PPME se compose de deux phases distinctes. La Phase I servira à établir les conditions favorables aux échanges d'étudiants de différentes provinces ou territoires.

Pour réaliser la Phase I, les collèges et instituts canadiens bénéficieront d'une aide financière pour la conduite de missions de faisabilité et jumelage menant à la création de consortia.

Les missions de faisabilité ou d'identification auront lieu entre juin et septembre 2004 inclusivement.

La contribution maximale pour la réalisation de projets de la Phase I sera de 7 500 \$ par proposition sélectionnée. Un maximum de douze projets de consortium pourront être retenus.

Une fois la Phase I complétée, les consortia de collèges et instituts canadiens pourront passer à la Phase II du PPME et présenter des propositions de mise en œuvre d'échanges d'étudiants. Le nombre de projets sélectionnés devrait permettre l'échange d'un maximum de 200 étudiants.

## La sélection des projets

Pour les deux concours (phase 1 et 2), les propositions seront étudiées par un comité indépendant dont les membres proviendront des collèges.

## Plus d'informations sur le PPME

Pour obtenir plus d'information concernant le PPME, visiter [www.accc.ca](http://www.accc.ca) ou [www.rccfc.ca](http://www.rccfc.ca) ou contacter:

**Brian Bender**  
Agent principal de programmes  
Association des collèges  
communautaires du Canada  
200-1223 rue Michael Inord  
Ottawa (Ontario)  
K1J7T2  
Tél.: (613) 746-2222 poste 3127  
Télec. : (613) 746-6721  
Courriel: [bbender@accc.ca](mailto:bbender@accc.ca)

**Yvon Saint-Jules**  
Responsable de projets  
Réseau des cégeps et des collèges  
francophones du Canada  
291, rue Dalhousie 2<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1N7E5  
Tél.: (613) 241-0430  
Télec. : (613) 241-0457  
Courriel: [ysaintjules@rccfc.ca](mailto:ysaintjules@rccfc.ca)

**Dated'échéance: le 23 avril 2004**